



Communiqué
Service presse et relations médias
presse@reims.fr - [espace presse](#)
Tél. : 03 26 77 77 40

Création de l'association « Reims 2028 - Capitale européenne de la Culture »

Reims, 6 juillet 2021. **Il s'agit d'un pas de plus vers 2028 ! Afin de porter concrètement la candidature rémoise, l'association « Reims 2028 - Capitale européenne de la Culture » vient de voir le jour. Les membres fondateurs de l'Association se sont réunis pour la première fois ce 6 juillet 2021.**

Après s'être déclarée candidate pour devenir Capitale européenne de la Culture en 2028 (le 10 mai dernier), la ville de Reims s'est associée à la communauté urbaine du Grand Reims, le Centre Hospitalier Universitaire de Reims (CHU), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims (CCI), la Régie des Equipements et Musiques Actuelles (REMCA), le Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne (CIVC) et l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), en tant que membres fondateurs de « Reims 2028 - Capitale européenne de la Culture », afin de porter et de concevoir son projet.

Le conseil d'administration de l'Association est composé de :

Ville de Reims

Membres titulaires

- Arnaud Robinet – Président de l'Association
- Xavier Albertini
- Éric Quénard

Membres suppléants :

- Léo Tyburce
- Pascal Labelle
- Catherine Coutant

Communauté urbaine du Grand Reims

Membres titulaires

- Catherine Vautrin
- Charles Gossard

Membres suppléants

- Marie Roze
- Dimitri Oudin

Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims (CCI)

Membre titulaire

- Antoine Renardias – Trésorier de l'Association

Membre suppléant

- Stéphane Journaux

Centre Hospitalier Universitaire de Reims (CHU)

Membre titulaire

- Yannis Makoudi

Membre suppléante

- Julie Collin

Régie des Equipements et Musiques Actuelles (REMCA)

Membre titulaire

- Alban Dominicy

Membre suppléant

- Kévin Ponsin

Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne (CIVC)

Membre titulaire

- Jean-Marie Barillère

Membre suppléant

- Maxime Toubart

Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)

Membre titulaire

- Guillaume Gellé

Membre suppléant

- Olivier Dupéron

L'Association « Reims 2028 - Capitale européenne de la Culture » repose sur une gouvernance élargie afin d'établir une représentativité du projet la plus large possible et d'asseoir sa légitimité.

Au-delà des membres fondateurs, de multiples partenaires – qu'ils soient institutionnels, économiques, culturels ou scientifiques, personnes morales comme personnes physiques, de l'échelle locale à européenne – pourront contribuer à la candidature de Reims en tant que membres adhérents de l'Association au travers différents collèges :

- Collège – Européen
- Collège – Institutionnel
- Collège - Economique et touristique
- Collège - Artistique et culturel
- Collège - Enseignement, éducation, recherche
- Collège - Citoyens, jeunesse et sports
- Collège - Aménagement et ville durable

L'association « Reims 2028 - Capitale européenne de la Culture » devient le support de la candidature de Reims et de ses partenaires. Elle a pour vocation :

- d'établir le dossier de candidature ;
- de coordonner et d'animer des projets et partenariats avec l'ensemble des acteurs impliqués ;
- de fixer les objectifs et orientations de la programmation culturelle ;
- de mobiliser des financements publics et privés ;
- de conduire l'ensemble des actions nécessaires à la réussite de la candidature.

www.reims.fr